



Friche de la Belle de Mai: Diagnostic Déchets

Les Alchimistes - Lorraine Guers
Intermade - Amélie Amayen
16/07/2019

Introduction

Dans le cadre de sa démarche dans la mise en place d'une Friche Verte, le sujet des déchets est identifié comme un sujet central au sein de la commission développement durable.

Le premier pas pour améliorer la démarche autour de la problématique des déchets est de faire un état des lieux de l'existant. C'est l'objet de ce document.

La première partie donne le cadre réglementaire à l'échelle nationale, puis locale pour les acteurs professionnels. La seconde partie fait un état des lieux de l'existant au niveau de l'organisation de la gestion des déchets sur le site, les filières de valorisation en place, les volumes de déchets générés et les coûts associés. Ensuite une caractérisation des déchets est menée avec l'autopsie des poubelles de la Friche. Dans une quatrième partie la question des déchets est abordée du point de vue des utilisateurs (résidents et visiteurs) pour mieux cerner leurs usages et leurs besoins. Enfin le diagnostic se terminera par l'amorce de pistes de réflexion pour aider la Friche à atteindre ses ambitions de Friche Verte sur la thématique des déchets.

Le diagnostic déchet a été conduit du 11 au 19 juillet par Lorraine Guers et Amélie Amayen.

Les outils méthodologiques utilisés sont les suivants:

- Matrice de diagnostic déchets ADEME
- Interview et recensement des documents
- Questionnaire et interview auprès des résidents de la Friche
- Caractérisation des déchets par échantillonnage

Pour faciliter la lecture:  Synthèse des constats  Information à compléter 
Idée

1. Rappels réglementaires

a. Cadre légal général

Définition d'un déchet selon l'Ademe:

Un déchet correspond à tout matériau, substance ou produit qui a été jeté ou abandonné car il n'a plus d'utilisation précise.

Le droit français des déchets est issu de trois grandes lois, codifiées dans le Code de l'Environnement Livre V – Titre IV (Déchets) – Art. L 541-1 et suivants :

- La Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération de matériaux (qui a transposé en droit français la directive européenne du 15 juillet 1975) ;
- La Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- La Loi n°92-646 du 13 juillet relative à l'élimination des déchets et aux installations classées, qui a modifié les 2 précédentes.

Le droit français définit 4 grands principes en matière de gestion des déchets :

1. Principe de prévention et de réduction à la source de la production et la nocivité des déchets ;
2. Principe de proximité pour limiter le transport en distance et en volume ;
3. Principe de valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
4. Principe d'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

D'après l'article 4 de la directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets :

La hiérarchie des déchets ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets:

- priorité 1 : prévention ;
- priorité 2 : préparation en vue du réemploi ;
- priorité 3 : recyclage ;
- priorité 4 : autre valorisation, notamment valorisation énergétique ;
- priorité 5 : élimination

Tout producteur ou détenteur de déchets est :

tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers ; s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge.

Article L541-2 du Code de l'Environnement

b. Obligations professionnelles

Les professionnels produisant plus de 1100 L de déchets sont soumis à l'obligation 5 flux:

- papier/carton
- métal
- plastique
- verre
- bois

 **La Friche Belle de Mai est concernée par l'obligation 5 flux**

Les activités de bureau avec plus de 20 employés ont l'obligation de trier le papier.

 **La Friche Belle de Mai est concernée par l'obligation du tri à la source du papier**

Grenelle II

Les activités professionnelles produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an sont dans l'obligation de trier à la source et de faire valoriser leurs biodéchets.

La généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets en France. En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

Les activités professionnelles produisant plus de 60 litres d’Huiles Alimentaires Usagées (HAU) sont dans l’obligation de trier et de faire valoriser leurs huiles.

➔ Les Grandes Tables de La Friche et La Salle des Machines valorisent leurs huiles et sont en dessous des seuils d’obligation réglementaire actuelle pour les biodéchets. Obligation d’ici 2025.

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

En 2020: plus de plastique à usage unique

En 2022: extension des consignes de tri pour tous les emballages plastiques

➔ Jalons réglementaires à venir:



c. A Marseille

La compétence déchet est du ressort de la Métropole Aix Marseille Provence (AMP). Son rôle est de gérer les déchets des ménages. La taxation de la gestion des déchets se fait par le biais de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est une composante de la taxe foncière. La TEOM donne droit à chaque adresse à jeter 70 litres de déchets d’Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par jour.

Le montant de la TEOM pour la SCIC est de 15 232 € par an. Sur le territoire, la Métropole ne fait pas d’exonération de la TEOM si le professionnel passe par un prestataire privé.

Elle collecte aussi certains professionnels qui sont dans le tissu urbain dans la limite de 3 bacs de 660 litres par jour.

➤ La Friche Belle de Mai dépasse ce seuil avec plus de 20 bacs par jour.

Les professionnels bénéficiant du service de la métropole ayant un volume de déchets supérieur à 70 litres par jour sont soumis à la Redevance Spéciale (RS).

Aujourd'hui la RS est une convention entre le professionnel et la métropole se fait sur une base déclarative dans laquelle le professionnel donne son volume de déchets trimestriel. La Métropole met à disposition des bacs en rapport avec les volumes et facture le professionnel en fonction du volume des bacs (-70 litres / jour couverts par la TEOM). La taxation est de 21,16€ / m³.

➤ La Friche Belle de Mai bénéficie d'une convention de Redevance Spéciale de 2015 avec un volume inférieur au volume réel (180 m³ au lieu de 620 m³ par trimestre) et une taxation inférieur au montant actuel 20,34€/m³ au lieu de 21,16€/m³. Une redevance spéciale mise à jour aurait pour impact de faire passer la facturation annuelle de 14K€ à 53K€.

La Métropole est en train de se retirer progressivement de la collecte des professionnels d'ici 2021. L'objectif est d'inciter les professionnels à contracter avec des privés afin de respecter leurs obligations et de se concentrer sur la gestion des déchets des ménages. Afin d'inciter les professionnels à faire ce changement, la Métropole se désengage des collectes dans les zones d'activités (sans habitat) et modifie le mode de taxation pour tous: taxation par défaut en fonction du code activité et du nombre de salariés sauf si le professionnel est en mesure de présenter des justificatifs de traitement de leurs déchets par d'autres circuits. Pour évaluer l'impact, le taux au m³ est estimé à 50€/m³.

➤ La mise en place de ce nouveau mode de taxation aurait l'impact suivant sur la Friche Belle de Mai: 125K€ / an.

➤ Confirmer ces estimations avec la Métropole.

2. Etat des lieux de l'existant

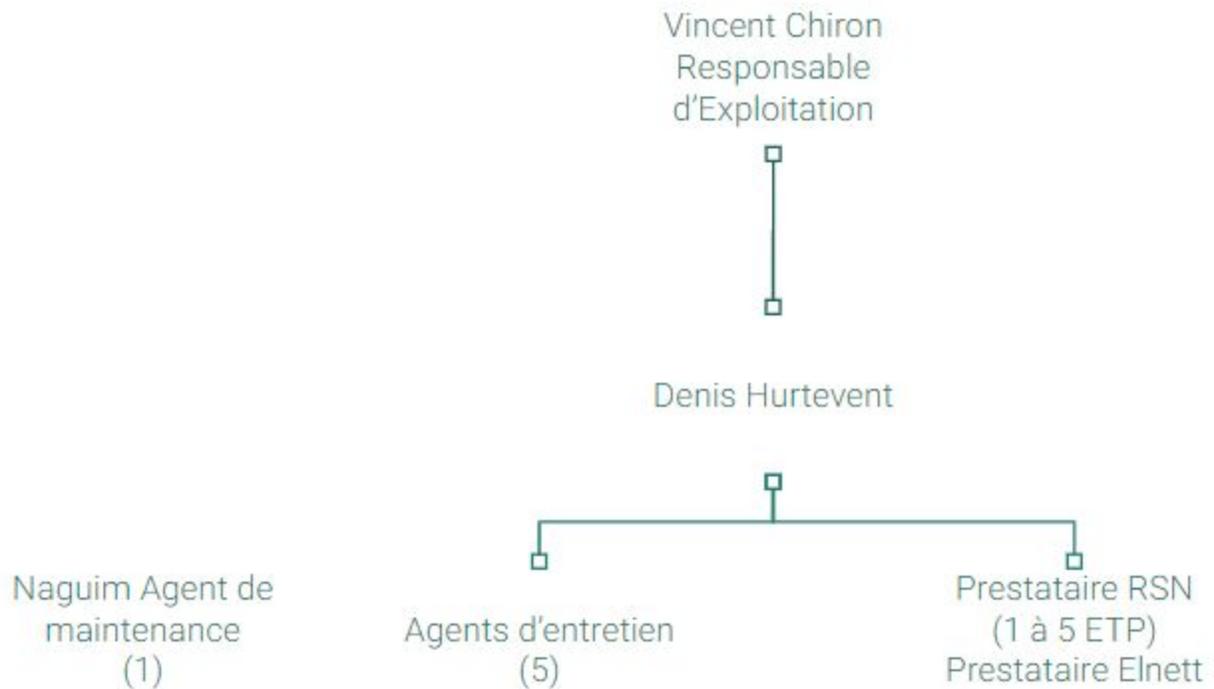
a. Organisation du site et de son exploitation

Le site s'étend sur 100 000 m² de plancher. Il se découpe en parties communes, en salles d'exposition, espaces événementiels, espaces privatifs pour les activités des résidents avec des bureaux et des ateliers, une crèche, 2 restaurants, et 2 villas d'hébergement. La nature des activités du site est principalement culturelle avec une dimension économique et sociale. La Friche a pour vocation d'être un lieu d'accueil et en lien avec le quartier.

Il s'agit de 70 résidents avec 400 personnes travaillant sur le site et 450 000 visiteurs par an.

➡ En conséquent la nature des déchets sur site est très diverse avec de la production de déchets des résidents et du public venant sur site avec une forte saisonnalité liée à la programmation.

La gestion des déchets est attribuée à l'équipe en charge de la maintenance et de l'entretien du site. L'équipe permanente est complétée par des prestataires en insertion (RSN) et des prestataires d'événementiel (Elnet).



Le fonctionnement de la gestion des déchets repose sur beaucoup d'achat de prestation. Un projet d'externalisation du ménage est en cours. L'organisation risque de changer prochainement.

La répartition des tâches est la suivante:

	Emmanuelle (assistante de direction)	Vincent	Denis	Naguim (agent de maintenance)	Agents de ménage + RSN
Gestion de plannings	x	x			
Gestion colonnes		x			
Gestion bennes		x	x		

Gestion RSN			x		
Gestion DESTAR			x		
Gestion Ferrailleur			x		
Vider les poubelles, les cendriers, changer les sacs					x
Vider les rolls de carton à la benne					x
Gestion des déchets évènementiel					x
Nettoyer les poubelles					x
Sortir les poubelles				x	x
Evacuation des déchets spécifiques de la SCIC (Magasin, déchetterie, Ecomobile)		x			

➔ L'équipe est à saturation avec en conséquence beaucoup d'achat de prestation extérieure et des arrêts maladie. Certaines tâches ne sont pas bien réalisées. Les budgets d'exploitation définis par la direction sont difficiles à respecter. La sensation est de ne pas avoir les moyens de bien faire le travail.

➔ Chantier à creuser: outillage de l'équipe sur site pour la gestion et la manutention des déchets.

b. Implantation du site relative aux déchets

Nombre de poubelles sur site:

Le DIB est Déchets Inertes Banaux, il s'agit des ordures en mélange type Ordures Ménagères (OM).

	Masse	Etage 1	Etage 2	Villas hébergement	Toit terrasse	TOTAL
Cendriers	6	10	8	2		26
Bacs DIB	17	4	2			23

Rolls						
Carton	5	3	0			8
Poubelle	7	6	6	20	40	79
Benne	2					2
Colonne	2					2

* les soirs d'événement 40 poubelles mobiles noires sont mises à disposition

Les photos suivantes présentent les différents types d'équipements sur site.



Cendrier



Bac de 660 L



Rolls pour carton





Poubelle



Bennes



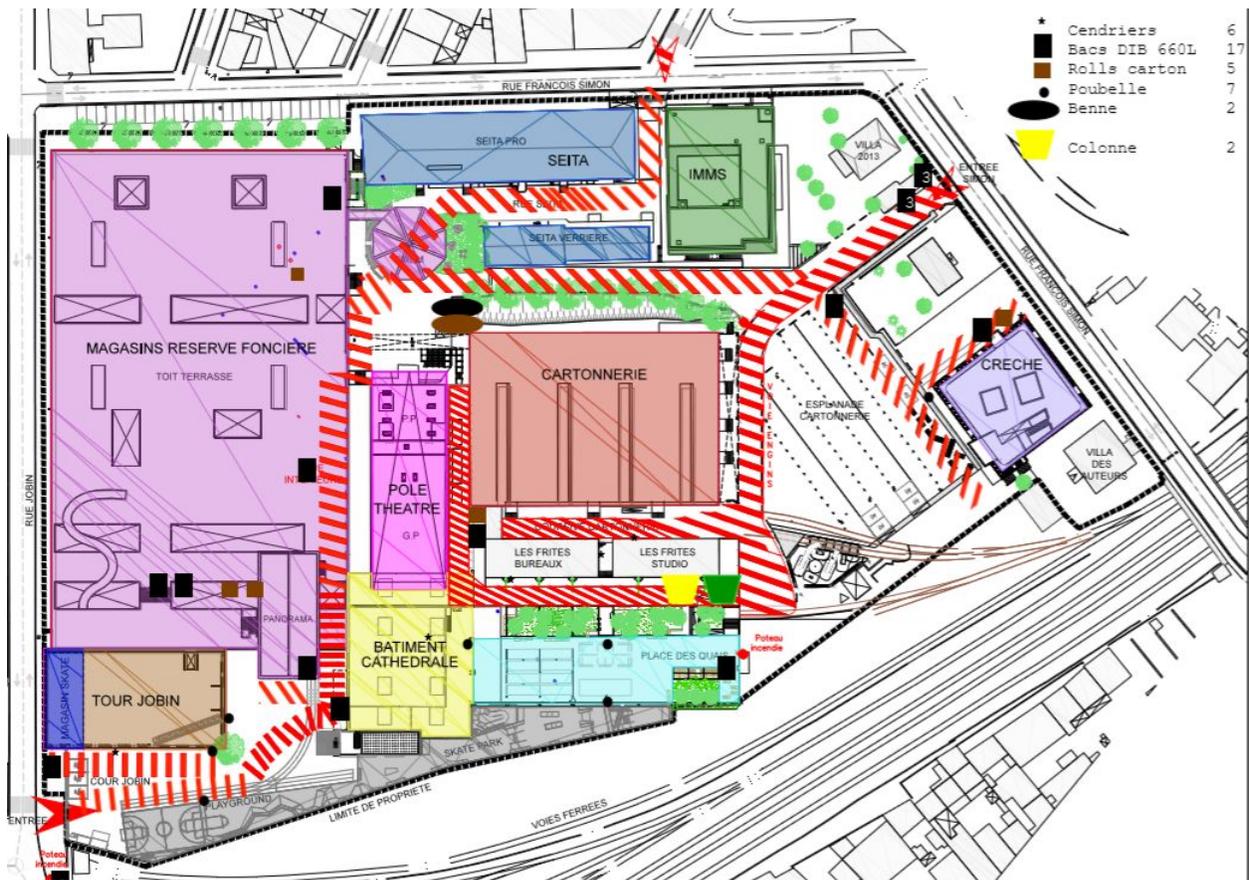
Colonnes

➤ Le mobilier de stockage est globalement en mauvais état sauf pour les rolls à carton. Les mobiliers de cendriers et de poubelles ne sont pas homogènes.

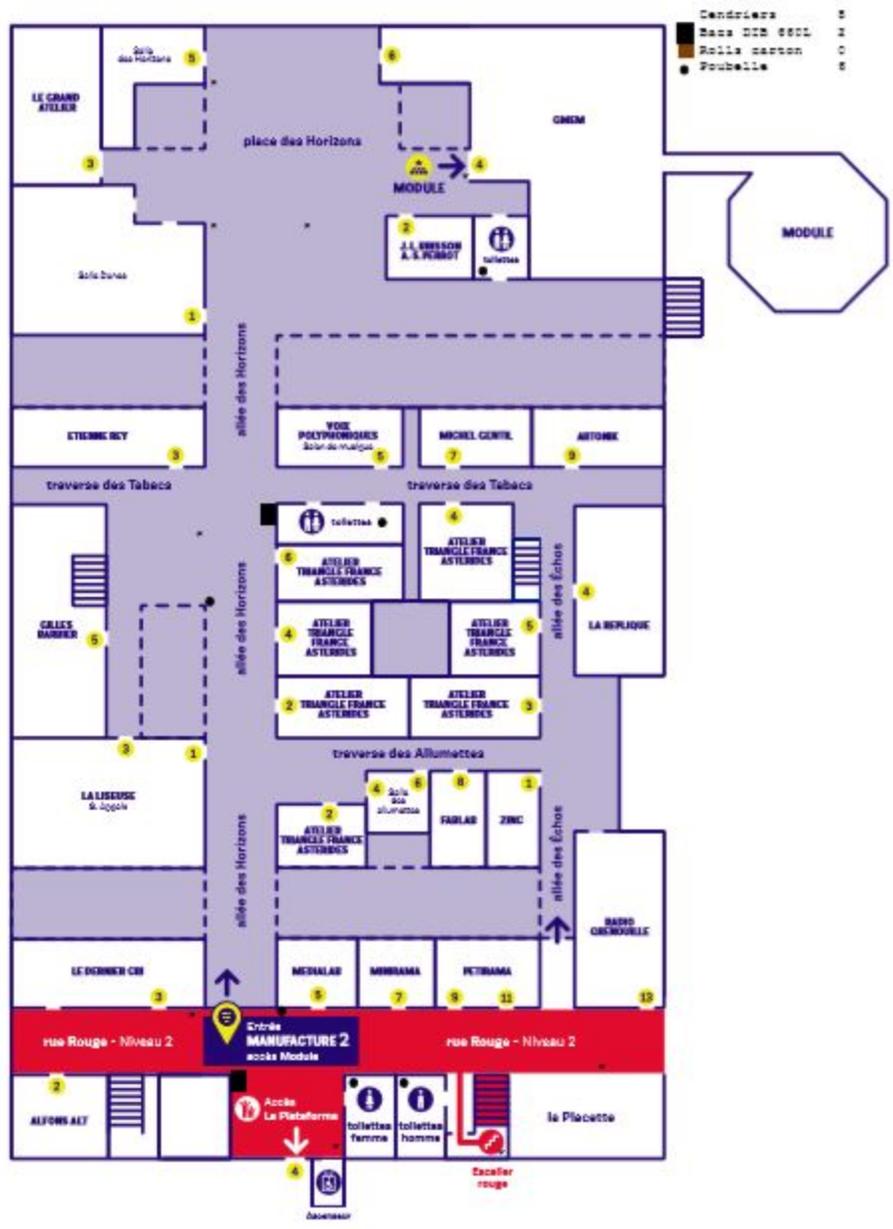
➤ Les mobiliers de déchets et la signalétique associée sont des opportunités de design et d'expression artistique.

Répartition sur le site global:

Des travaux sont prévus pour notamment l'aménagement d'une école. Aucun espace supplémentaire n'a été réservé pour le stockage des déchets.



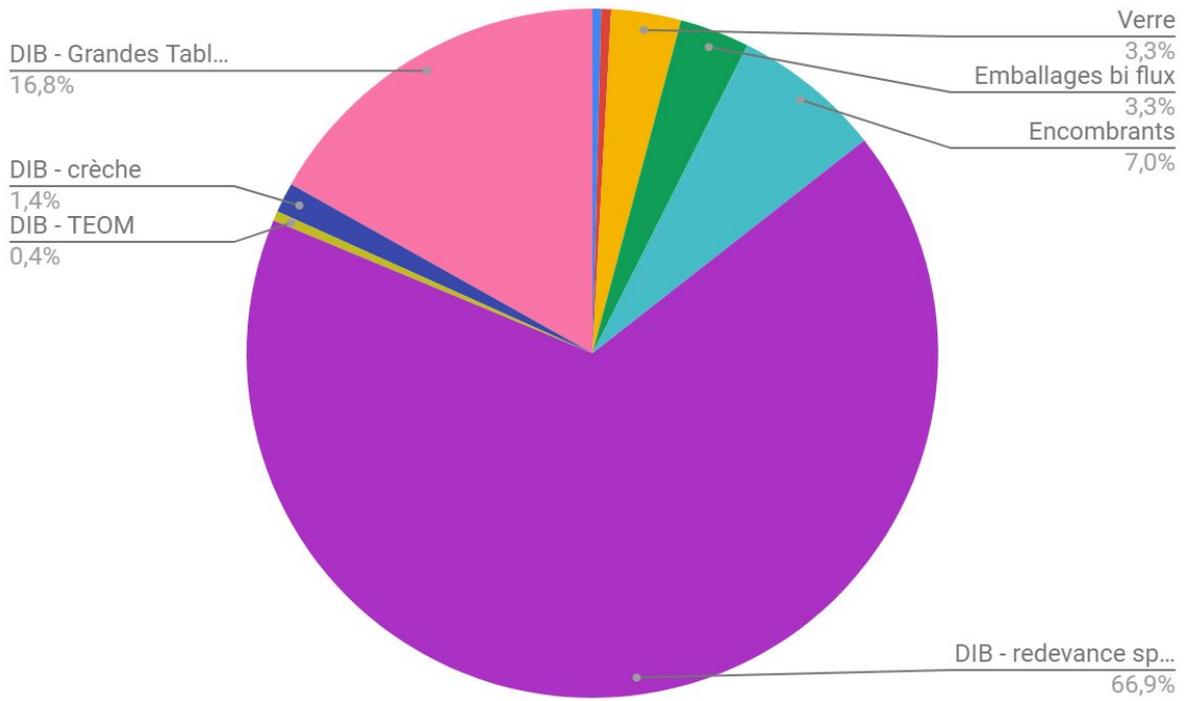
Répartition dans les étages:



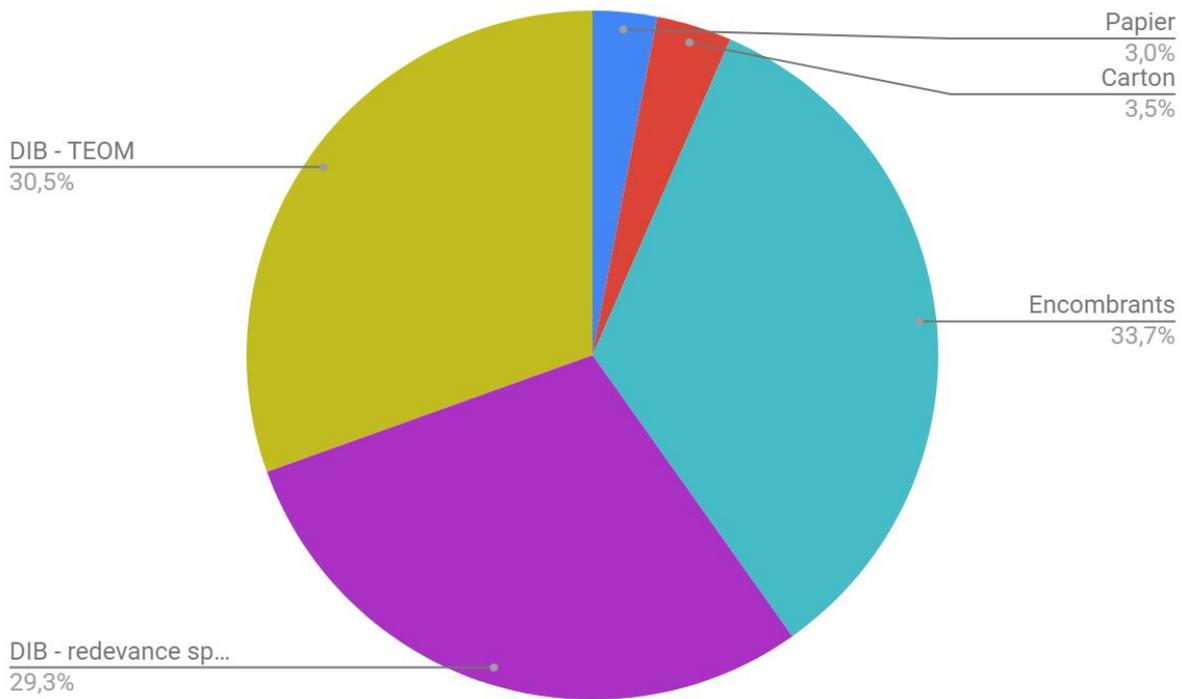
c. Filières en place

Description du déchet	Quantité totale annuelle en kg	Lieu de production	Mode de stockage interne	Condition de stockage extérieur	Transporteur	Mode traitement	Coût total	Déchet évitable ? (oui / non)	Recherche de filières de valorisation ? (oui / non ; si oui, préciser lesquelles)
Papier	4747	Diffus sur le site	13 ecobox carton sur le site	Aucune	DESTAR	Valo matière	1 500,00 €	Non	
Carton	5400	Diffus sur le site	Rolls	Benne	SILIM		1 758,00 €	non	
Verre	38 400	Grandes Tables + Salle des Machines		Colonne à verre 4M3	MPM		0		
Emballages bi flux	38 400	Diffus		Colonne à emballages 4m3	MPM		0		
Mégots	38	Diffus	Cendriers + Sauts en plastique	Fûts dans la cave	Recyclop		0		
Encombrants	82 320	Cartonnerie, salles d'expo		Benne de 30m3	SILIM	Valo Matière et enfouissement	16 818,19 €		
DIB - redevance spéciale	786 750	Diffus sur le site	Bacs de 660 L	Bacs de 660 L	MPM - Bronzo	Valo énergétique	14 644,80 €	non	Réductible en améliorant le tri
DIB - TEOM	5 250							15 232,00 €	non
DIB - crèche	16 560								Payé par la crèche
DIB - Grandes Tables	198 000								Payé par les Grandes Tables à la hauteur de 2 bacs
Ferraille					Daniel		Réemploi	0	
TOTAL	1 175 864						49 952,99 €		

Répartition des déchets par typologie:



Répartition des coûts pour la Friche (les charges des Grandes Tables et de la crèche pour la gestion de leurs déchets n'est pas prise en compte):

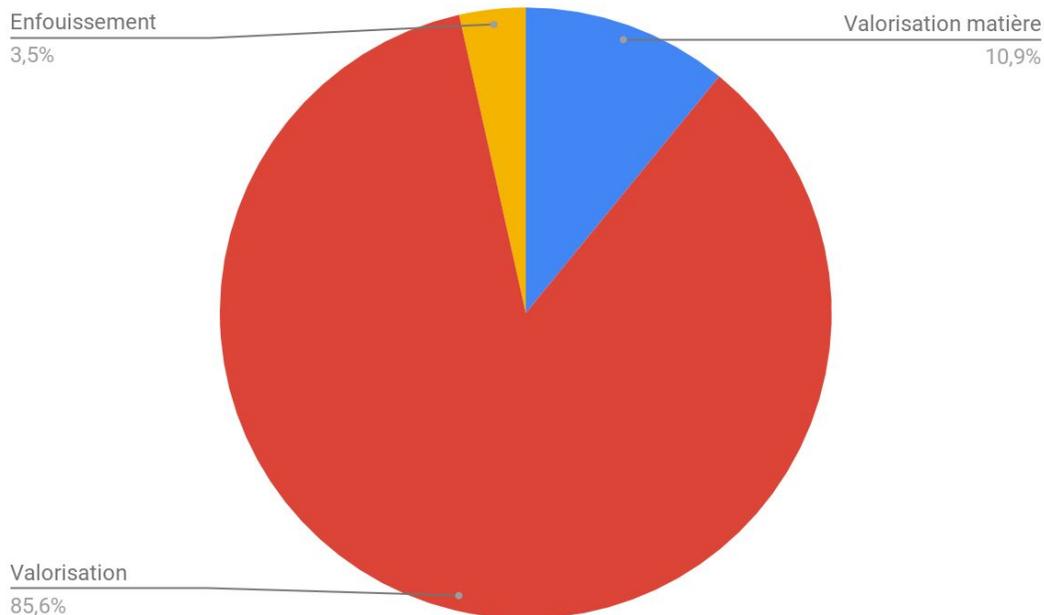


Suivi administratif:

- DESTAR et SILIM: pas de contrats, Bordereaux d'Enlèvement incomplets, pas de registre avec les copies des arrêtés préfectoraux d'autorisation des installations de traitement
- Métropole: convention désuète, prestataire dur à gérer en particulier pour l'ajout / remplacement de bac et la gestion des colonnes à verre et emballage.
- Recyclop, Daniel le ferrailleur, Brisson: accords informels

➡ Cadre administratif à structurer: fonction déchet, contrats, enregistrement des bordereaux et factures.

La répartition de la valorisation par nature est la suivante:



➤ Le taux de valorisation énergétique est majoritaire avec 85%. La cible est d'augmenter le taux de réemploi et de valorisation matière. Ce taux est actuellement de 11%.

➤ Le coût global de traitement des déchets est faible du fait de l'accord avec la métropole, de la prise en charge par les Grandes Tables et la Crèche du coût de leurs DIB et du peu de filières de valorisation en place.

Les filières suivantes sont identifiées pour être rajoutées, la nature des filières, les attentes de résidents et la caractérisation des poubelles permettront de prioriser leur ordre de mise en place:

Obligation 5 flux:

- Bois
- Métal

Volumes importants:

- Biodéchets
- Plâtres

- Déchets de démolition

Nature de filières et demande des résidents:

- Piles
- DEEE
- Peintures, solvants, bombes aérosols
- Textiles

d. Parcours des déchets

- Le papier: 13 box sont en place sur le site pour collecter les papiers. Destar passe une fois par mois, les transporte en fourgon sur le centre de tri d'Aubagne géré par Bronzo. Au centre de tri, le papier est regroupé en balle et envoyé sur des sites de recyclage. En fonction du cours du papier, il est envoyé en France et à l'étranger.
- Le carton: 8 rolls de regroupement sont répartis sur la Friche. Le carton est transporté par les agents d'entretien dans une benne de 15m³ sous le silo. La benne est enlevée par un prestataire commandité par DESTAR et amenée sur le centre de tri d'Aubagne géré par Bronzo. Au centre de tri, le carton est regroupé en balle et envoyé sur des sites de recyclage. En fonction du cours du carton, celui-ci part en Belgique ou en France.
- Le DIB (en bacs de 660 L): les bacs sont collectés quotidiennement par Bronzo qui est le prestataire de la Métropole sur le 3^{ème} arrondissement. Ils sont amenés en camion à une gare ferroviaire où ils sont vidés dans des wagons qui vont par rail au centre Everé de Fos sur Mer. Au centre Everé, les déchets passent par des machines de tri qui isolent le métal, la Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères (FFOM), certains plastiques pour valorisation, le reste est incinéré. L'incinération produit de l'électricité.
- Les encombrants / DIB (en benne de 30m³): ils sont apportés dans la benne avec le chariot élévateur et son extension de benne. SILIM vient collecter la benne sur demande et l'apporte au centre de tri des Aygalades géré par SILIM. Le contenu de la benne est triée, isolant pour valorisation matière: le bois (Italie), le verre (France), le carton (Belgique, France), le métal (Turquie, France), le film plastique (Espagne, France, Asie), ce qui reste est enfoui au centre d'enfouissement de

l'Arbois.

- Le verre: Les colonnes sont collectées suivant une cadence qui paraît aléatoire par la métropole. Parfois la collecte est déclenchée par appel de l'équipe d'exploitation.
- Les emballages: idem

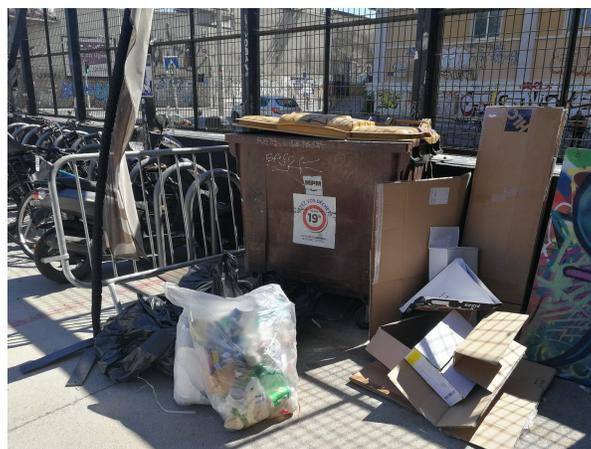
➡ **Contactez la métropole pour savoir quel est le circuit des déchets recyclés dans les colonnes de verre et d'emballage.**

➡ **Le devenir des déchets est une opportunité de support pédagogique pour le public (adultes & enfants) sur le modèle de la célèbre exposition Vies d'Ordures au Mucem en 2017.**

3. Caractérisation des déchets

4 bacs de DIB du site ont été vidés de leur contenu pour les analyser. Les déchets ont été triés par catégorie afin d'identifier la part valorisable.

Les bacs sélectionnés ont été pris à 4 emplacements différents du site pour avoir un échantillon représentatif.



Bac BUD



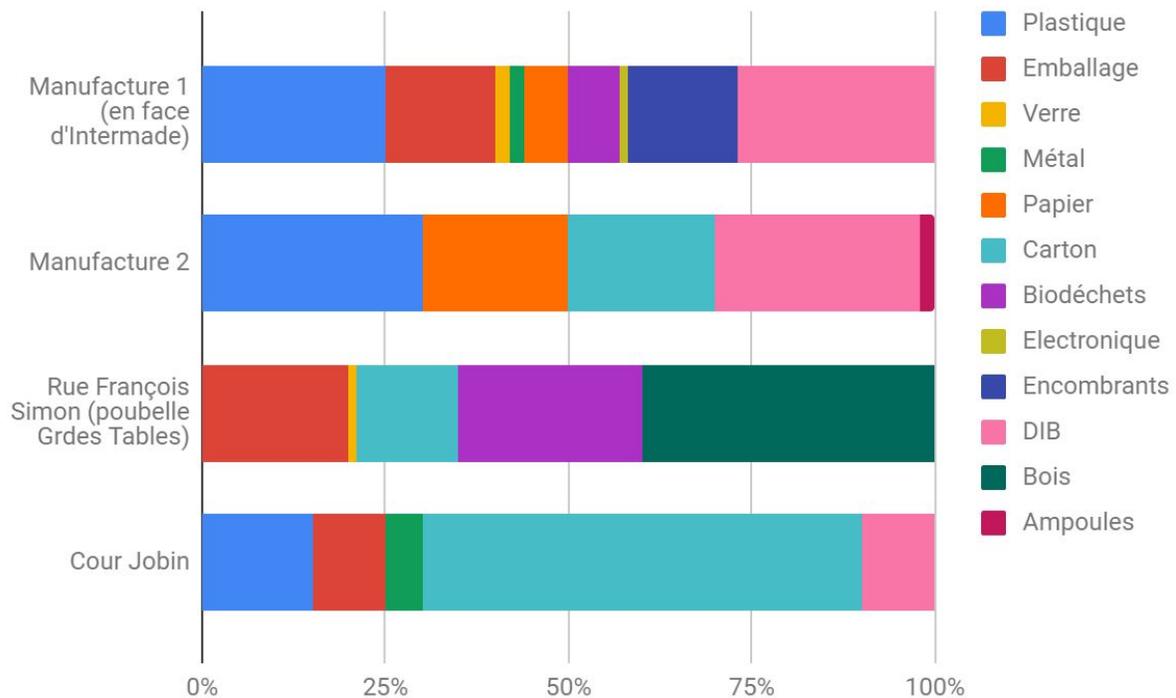
Bac Manufacture 1



Bac Manufacture 2



Bac rue François Simon (type grandes Tables)



Il en ressort qu'en moyenne 84% du contenu des bacs DIB sont en fait des déchets valorisables pour lesquels des filières de valorisation matière existent sur le site ou peuvent être mis en place.

➡ **Le taux de captation des déchets recyclables est faible.**

➡ **Pour capter les déchets valorisables:**

- mettre en place des filières supplémentaires
- créer des points déchets complets: mettre des bacs de collecte et de stockage de déchets valorisables à côté de bennes DIB
- avoir une signalétique
- informer et inciter les utilisateurs avec de la sensibilisation

4. Utilisateurs: recensement des besoins

a. Usagers: résidents et visiteurs

	Quand est ce qu'il vient	Dans quelle zone	Quel type de déchets	Document référence
Visiteur enfant	En journée: vacances scolaires, mercredi et après l'école.	Cour Jobin, Jeux	Déchets de boisson, sucreries	Règlement intérieur de la Friche
Visiteur non consommateur	En journée le weekend ou le mercredi	Cour Jobin, Jeux	Déchets de boisson, de nourriture	
Visiteur restauration	Heure du midi	Cour Jobin, Grandes Tables	Mégots, Emballage nourriture Salle des Machines	
Visiteur culture (expo, événement, librairie)	Ponctuellement	Librairie, Salle des Expos	Papier (billetterie)	
Visiteur nocturne (fête, cabaret aléatoire, toit terrasse)	Nuit en weekend	Toit Terrasse et Cabaret	Mégots, déchets de food truck	
Résident bureau	En semaine, la journée	Manufacture 1 et 2	Papier, du carton, un peu de déchets, DEEE	Convention d'occupation
Résident artiste / artisan	En semaine, la journée	Manufacture 1 et 2	Matériaux (bois, plâtres, peintures...), papier, du carton, un peu de biodéchets	

La gestion des déchets des résidents est encadrée par leur convention d'occupation. En voici les extraits qui traitent des déchets:

ARTICLE 5 -MISE À DISPOSITION DE SERVICES: FBDM met à disposition de l'occupant les services suivants - Hygiène et prévention : entretien des espaces communs (extérieurs, circulations, sanitaires) + stockage et enlèvement des déchets

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'UTILISATION ET SERVICES

Les différents services mis à disposition de l'occupant seront exclusivement gérés par FBDM.

➡ Les résidents ne sont pas tous informés des dispositifs en place, n'ont pas d'infrastructures de collecte de proximité pour le recyclage et ne trouvent pas une solution pour toutes les natures de déchets produites

La gestion des déchets des visiteurs est régie par le règlement intérieur:

Article 11: Objets interdits “[interdit] des déposes sauvages d'encombrants”

Article 14: Accueil des groupes: “ Il (l'organisateur du pique-nique) s'engage notamment à le (l'espace) débarrasser de tous déchets”

Article 20: Dégradations “[interdit] de jeter à terre des papiers ou détritrus et notamment de la gomme à mâcher pour lesquels des corbeilles sont mises à disposition sur la totalité du site”

➡ Les visiteurs n'ont pas à leur disposition de mobilier de collecte de tri.

b. L'avis des Frichistes

Méthodologie

Afin de recueillir l'avis des Frichistes, nous avons mené une enquête en deux temps :

- D'abord, nous avons envoyé un questionnaire aux structures résidentes permettant de recenser leur volume de déchets et leurs besoins spécifiques. Nous avons recueilli 12 réponses, ce qui nous permet d'avoir des données à la fois quantitatives et qualitatives sur leur production de déchets (cf. annexe).
- Ensuite, nous avons rencontré des résidents par type d'activité (artiste, art numérique, art photo/édition, audiovisuel/musique, cuisine, formation/éducation,

petite enfance, prêt-à-porter, services, théâtre/danse). Nous en avons sélectionné au moins un par catégorie, au regard de leur production de déchets spécifiques liée à leur activité. Cet échantillon d'enquêtés nous a permis d'identifier et qualifier la plupart des déchets du site. Nous en avons rencontré 14 supplémentaires, pour un total de 26 résidents sondés (cf. annexe).

Structures ayant répondu au questionnaire et/ou rencontrés :

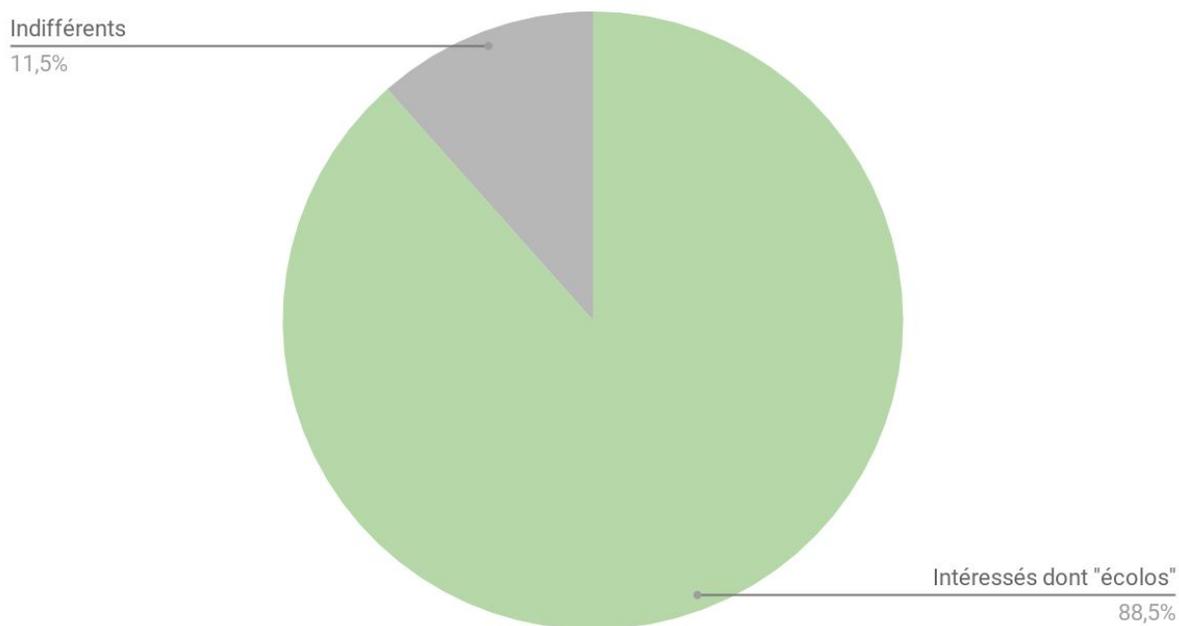
- ALPHABETVILLE
- AMI/DYNAMO
- ANNE VALÉRIE GASC
- ARTSTUDIO
- BI:POLE
- BOUD'MER
- BSM (Board Spirit Marseille)
- BUD
- CABARET ALEATOIRE
- CRECHE A LA FRICHE
- DOCUMENTS D'ARTISTES PACA
- FRAEME
- GMEM
- INSTANTS VIDÉO
- INTER-MADE
- LE BEC EN L'AIR
- LE DERNIER CRI
- LES GRANDES TABLES
- ORNIC'ARTS REDPLEXUS
- RADIO GRENOUILLE
- RESO-NANCE NUMÉRIQUE
- SHELLAC
- SISYGAMBIS
- THÉÂTRE MASSALIA
- VÉRONIQUE RIZZO
- ZINC

Constats

➔ Des résidents à la recherche de solutions pour leurs déchets

Quelques chiffres :

Résidents rencontrés intéressés par des solutions pour leurs déchets



Lecture : 23/26 résidents rencontrés sont intéressés par des solutions pour leurs déchets, dont certains se disent « écologues »

- Parmi ces 23 résidents intéressés, 7 d’entre-eux prennent des initiatives en autonomie, soit 30 % d’entre-eux.
- Parallèlement, 16 résidents se disent être “en attente de solutions venant de la SCIC”, soit environ 70 % d’entre-eux.

On note ainsi une marge de progression potentielle en termes de “bonnes pratiques” sur le site, la plupart des résidents étant déjà sensibilisés à la question environnementale.

Sur les 12 résidents qui ont donné une note à leur implication de leur structure dans la gestion de leurs déchets, la moyenne est de 6,5/10, ce qui indique à la fois leur intérêt et la possibilité d'améliorer encore leurs pratiques. En effet, sur les 11 personnes ayant répondu à la question « *Que pensez-vous de manière générale de la gestion des déchets au sein de la Friche ?* », 9 personnes pensent que la gestion est à améliorer, soit 82 % d'entre-eux.

 ***Des résidents sensibles et "motivés" pour trier leurs déchets***



A la question "*pourquoi faites-vous le tri*", la plupart des résidents ont répondu à la fois qu'il était "normal", voire "obligatoire" de le faire. Il s'agit pour eux d'une "habitude" à prendre et à "transmettre", qui est de l'ordre de la "responsabilité" de chacun. Ils se disent avoir un "souci environnemental", ce qui pousse certains d'entre eux à mener des actions de réduction et de revalorisation des déchets en autonomie.

 ***Besoin de communication sur l'existant et de développer des points de collecte de proximité pour améliorer le geste de tri***

Néanmoins, certains résidents ne trient pas leurs déchets, et d'autres le font tout en soulignant leurs difficultés à le faire. Selon eux :

- Les bacs de tri sont parfois trop éloignés de leurs bureaux, et demande « du temps » et un effort particulier pour s’y rendre (monter des escaliers, bacs parfois pleins ...).
- Les filières de tri disponibles ne couvrent pas tous les besoins (déchets électroniques, biodéchets, couches à la crèche ...), certains jettent donc ces types de déchets à la poubelle.
- Les informations et la signalétique sur le site ne permettent pas à tous les résidents de savoir ce qui est effectivement en place. 6/26 des résidents interrogés pensent qu’il n’y a aucune solution de tri sur le site, et plus encore n’ont qu’une vision partielle des solutions disponibles.
- Le sentiment de faire le tri et d’agir seul de son côté est revenu à plusieurs reprises chez certains résidents, ce qui témoigne d’une envie d’amélioration collective des bonnes pratiques sur le site.

Un entretien spécifique d’une heure a été mené avec Les Grandes Tables qui ont un statut d’occupation particulier à la SCIC. Cette structure gère les activités de restauration et de boissons sur le site: Salle des Machines, Grandes Tables de la Friche et le Toit Terrasse.

Synthèse d’entretien avec Michel des Grandes Tables

Salariés et visiteurs : 30 à l’année et 110/120 salariés sur l’été et 140 couverts par jour (en moyenne).

Convention : 2 conteneurs avec la Métropole en propre (contrat conclu depuis 5-6 ans), mais parfois surplus qui sont mis dans les bacs de la SCIC. Ils ont un bail et une participation aux charges de la SCIC (8000 (grdes tables) + 1300 (salle des machines) euros/mois et 4% du CA).

Volume de déchets : 8-12 sacs/130L de DIB par jour pour les grandes tables, 4 sacs/100L pour la salle des machines.

Type de déchets : biodéchets, verre, plastique, bois, huile (sous contrat pour récupération), mégots, papier, métal, cartouches d’encre (sharp les récupère).

Fonctionnement : les salariés s'occupent d'amener les bacs et seraient sensibles à la question.

Difficultés : on comprend entre les lignes qu'ils manquent de contenants pour leurs déchets quotidiens, qu'il y a une irrégularité du ramassage des colonnes de recyclables qui fait qu'elles sont rapidement pleines.

Initiatives : Ils ont essayé le compostage mais la solution n'a pas perduré car elle n'était pas robuste, ils ont de la vaisselle compostable, transforment des produits frais pour réduire les emballages et offrir des bons produits, ont des bouteilles consignées (bière, eau, sodas mais pas vin), utilisent des éco-cup, n'ont plus de paille ni de touillette, ils se font récupérer l'huile et les cartouches pour les recycler.

Perspectives : Ils sont plutôt sensibles et réceptifs sur ces questions, ils prendront part à la réflexion globale au sein des groupes de travail, également sur les questions d'énergie.

c. Les bonnes pratiques déjà en place

Certains résidents peuvent être moteurs dans la dynamique de réduction et de valorisation des déchets de l'ensemble du site. Il serait intéressant de partager leurs bonnes pratiques comme exemples d'actions à mener :

Structures	Exemples de bonnes pratiques
Cabaret aléatoire	Bouteilles consignées, éco-cup, cendriers gratuits pour leur soirées ...
Bi:pole	Diminution du plastique sur site, travail avec Green Minded et Aremacs, autorisation pour les festivaliers de venir avec leur gourde ...
ZINC	Dépôt régulier des déchets électroniques à la déchetterie, partage du stockage des déchets avec Reso-nance numérique...

Crèche	Achat d'un composteur ...
Théâtre Massalia	Suppression des bouteilles plastique via investissement dans une fontaine à eau ...
GNEM	Suppression du plastique/pailles, disposition de poubelles de recyclage dans leurs locaux, don de leurs déchets au ferrailleur, dépôt de leurs déchets informatiques en déchetterie ...
Radio grenouille	Bac verre/carton en interne, dépôt régulier des déchets électroniques à la déchetterie, achat d'un composteur ...

5. Préconisations

a. Améliorations rapides

Les priorités de mise en place sont les suivantes:

→ Mise en conformité réglementaire

Recyclage 5 flux

Mise en place de filières sur les déchets sensibles (solvants, peintures, bombes / piles / DEEE / toner)

En gestion administrative, il est nécessaire de demander et archiver de manière systématique :

- Les autorisations de transport et de traitement
- Les bordereaux d'enlèvement et de pesée

Un outil de suivi par prestataire et par filière des volumes des déchets générés (cf. fiche d'état des lieux déchets).

→ Réduction du volume de DIB en améliorant le taux de captation du recyclage

Sur la base des résultats de notre enquête, certaines actions peuvent être rapidement

menées et sans dépenses majeurs (Quick wins). Elles pourraient réduire considérablement le volume de DIB sur le site, et donc la facture de traitement et l’empreinte environnementale de la Friche.

Situations constatées	Solution possible	Exemples d’action
Certains résidents ne sont pas au courant des solutions existantes à leur disposition (bacs de tri ...) et de leur emplacement (parfois variable pour les rolls)	Communiquer sur l’existant et inciter les résidents à améliorer leurs pratiques	Diffuser la cartographie des points de collecte du site, les bonnes pratiques des résidents (BIP, affiches ...)
Certains résidents veulent trier leur papier, verre et emballages mais n’ont pas de bac de tri à proximité, alors ils déposent leurs déchets recyclables à la benne de DIB la plus proche	Faciliter le geste de tri (multiplicité et proximité des points de collecte)	Généraliser les bacs de papier « éco-box » auprès de tous les résidents, déposer des bacs de tri verre/emballage à roulettes à tous les étages (comme les rolls)
Certains résidents n’ont pas de rolls de carton à proximité et mettent leur carton dans la benne		Déposer un rolls de carton Cour Jobin devant le magasin BUD
Tous les résidents ont des cartouches d’encre et des piles à recycler et certains les jettent dans la benne de DIB		Déposer un bac pour les cartouches et les piles à disposition des résidents
Les visiteurs (côté Cour Jobin) n’ont aucune poubelle de tri à disposition		Remplacer les poubelles un flux par des poubelles trois flux (emballages, verre et tout venant)



➤ Les solutions présentées ci-dessus permettent d'améliorer l'existant, mais ne sauraient être des solutions pérennes face au retrait de la Métropole dans la gestion des déchets des zones d'activité.

Pistes à développer à moyen terme

Sur la base des éléments mis en lumière par le diagnostic des axes de travail sont à mettre en place et un plan d'action à dessiner, valoriser et prioriser.

AXE 1 : Repenser l'approvisionnement du site

Pour que les déchets ne soient plus produits

➤ Piste à travailler : Groupements d'achats responsables

AXE 2 : Optimiser le stockage, le tri et la collecte des déchets

Pour fluidifier la gestion sur le site

 Piste à travailler : Investissements et nombre d'ETP nécessaires

AXE 3 : Favoriser le recyclage et le réemploi des déchets

Pour que les déchets soient une ressource

 Piste à travailler : Multiplier et prioriser les filières de valorisation des déchets à externaliser

AXE transversal : Communication RSE et sensibilisation sur les déchets

Pour sensibiliser les visiteurs et enrichir la programmation de la Friche

 Piste à travailler : Ateliers participatifs